

Saint-Gelais

village de caractère

Retrouvez toute l'actualité
des gélasien.e.s sur :



www.stgelais.fr



[www.facebook.com/
MairieSaintGelais](https://www.facebook.com/MairieSaintGelais)

Mémo

Les permanences physiques en mairie, le samedi de 10h à 12h, sont assurées à tour de rôle par les adjoints.

En cas de nécessité, il est possible de joindre l'adjoint d'astreinte sur le numéro de la mairie : **05 49 75 00 78**.

Pour tout dossier complexe, il est préférable de venir en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat :

du lundi au vendredi
13h30 à 17h30.
jeudi de 8h30 à 12h15.

Vous rencontrez une problématique particulière ? Il vous est possible d'obtenir une entrevue avec M le Maire. Les adjoints sont également prêts à vous répondre, chacun dans leurs domaines d'attribution. Dans tous les cas, merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie

Gé l'info

Lettre d'information municipale - juillet 2020

Le mot du Maire

C'est un moment fort et singulier que nous traversons et vivons aujourd'hui. Qui aurait pu imaginer il y a de cela trois mois que nous serions contraints d'être coupés les uns des autres durant de longues semaines ? C'est donc avec une émotion personnelle que je m'adresse à vous.

Le mandat de Maire est celui du contact avec les citoyens, de l'action concrète, des réalisations « qui se voient et qui se touchent ». Les français y sont fortement attachés. **Ce mandat de proximité est l'un des piliers de notre pacte républicain.**

L'équipe que vous avez élue et qui m'accompagne dans cette mission a montré son engagement et a hâte de mettre ses compétences et son énergie au service de notre commune, au service des gélasien.s. Vous pouvez avoir confiance ! Nous sommes responsables de la direction que prendra la commune dans un contexte particulier lié à la Covid-19 et à la crise économique sans précédent qui en découlera.



Je tiens particulièrement à remercier l'équipe enseignante, le personnel communal, le conseil d'école, les élus ainsi que les parents qui, tous, à la réouverture de l'école, ont œuvré pour que puissent être respectés les gestes barrières.

Un grand merci également à tous les bénévoles qui ont confectionné les masques et aux personnes qui ont veillé sur nos aînés.

Néanmoins, si le plus difficile semble être derrière nous, le virus n'a pas disparu, restons vigilants !

Bonne lecture à tous.

Gérard Bobineau



Service public : un nouveau facteur à Saint-Gelais

Romain Payet est désormais notre nouveau facteur (sauf la Chaume, Buisson Martin, Bel air, Route de Niort et Queray)

Âgé de 37 ans, il est gélasien depuis 10 ans. Romain exerçait auparavant à Saint-Rémi et aura à coeur de remplir ses missions auprès de la population.

Réservez lui un bon accueil !



L'ensemble des informations communiquées sur ce Gé l'Info sont celles connues en mairie au 1er juillet 2020. Vous pouvez retrouver les informations actualisées : sur le site de la commune www.stgelais.fr ; sur la page Facebook www.facebook.com/MairieSaintGelais.



Ecole en temps de pandémie, c'est possible 👍

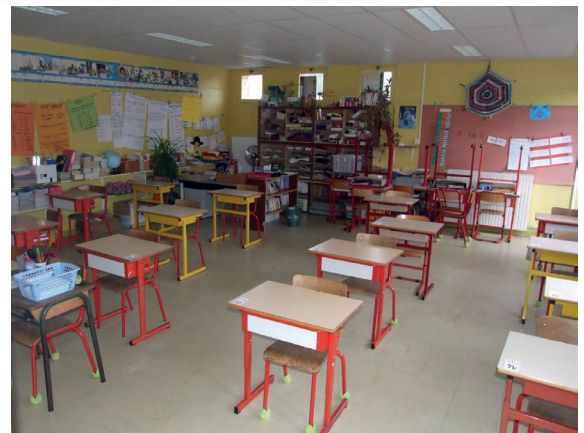
L'école de Saint-Gelais, comme tous les établissements scolaires de France, a connu et connaît encore une période sans précédent : enseigner, accompagner et encadrer des élèves en période de pandémie.

Avec les décisions successives du Gouvernement, il a fallu du travail, de l'investissement, de l'inventivité, de la collaboration, et bien d'autres encore, pour relever 4 grands défis :

- **à partir du 16 mars** : imaginer l'école à la maison pour plus de 200 élèves !
- **le 12 mai** : accueillir 97 élèves au sein de l'école et à la cantine avec le respect des règles sanitaires ;
- **le 2 juin** : accueillir 156 élèves au sein de l'école, à la cantine et en accueil périscolaire tout en respectant les règles sanitaires strictes ;
- **le 22 juin** : une 'rentrée' générale pour les 15 derniers jours de l'année scolaire, avec des règles sanitaires assouplies.

Une équipe enseignante impliquée, des agents communaux investis, une mairie coopérative, des parents aidants et des enfants exemplaires ont permis de créer un cercle vertueux pour faire face à cette situation.

Bravo à tous !



Ecocitoyenneté : STOP aux décharges sauvages !

Le confinement a été l'occasion pour nombre de Gélasiens de découvrir ou redécouvrir en se promenant le charme de notre belle commune... Mais aussi de faire de mauvaises découvertes.

Certains auront profité de cette période si particulière pour bricoler ou jardiner et se sont débarrassés, sans scrupules, de leurs déchets dans les sentiers du village. Encore trop de décharges apparaissent ou subsistent dans la nature et constituent une atteinte à l'environnement.

Vous pouvez signaler les nuisances près de chez vous ou lors de vos sorties et permettre ainsi les résorptions de ces dépôts intempestifs.

Petit rappel : selon les dispositions du Code de l'environnement (art 541-2), toute personne à la source de déchets encourt les peines suivantes :

- *Dépôt en dehors des endroits prévus à cet effet : 450€*
- *Entrave à la circulation et sûreté : 750 €*
- *Abandon des déchets à l'aide d'un véhicule : 1500 € et 3000 € si récidive*





Patrimoine naturel : lancement des travaux d'aménagement de la Futaie

Les travaux de réaménagement de la Futaie ont repris depuis la fin du mois de Mai, suite à une interruption due aux inondations puis au confinement. Le plan ci-dessous vous permet de prendre connaissance du projet et des aménagements en cours.

Les travaux sont programmés jusqu'à la fin du mois de juillet dans différentes zones de la Futaie. L'accès à la zone pique-nique, à la prairie et au bord de Sèvre pourra se faire en toute liberté dès le mois d'août. Les derniers aménagements et les plantations d'arbres, arbustes et plantes se feront dès septembre-octobre.



1 - Près du parking existant, la zone pique-nique et les terrains de pétanque.

En bout de terrain le ponton de pêche restauré.

2 - Dans la partie haute de la Futaie, une prairie champêtre permettra de préserver la flore et la faune locale.

3 - Dans le bas de la Futaie, de nouveaux bosquets seront aménagés (plantation à venir en septembre 2020): un verger d'arbres et arbustes fruitiers, un bosquet d'arbres locaux et plantes du bocage.

4 - Le bassin du Gardoux agrandi et relié à la Sèvre par deux bras d'eau surmontés de passerelles et d'un double ponton d'observation. Des bancs et des transats en bois sont prévus autour de cette zone.

5 - Dans la perspective est creusé un 'chemin d'eau', une succession de 5 bassins en espaliers conduisant le regard jusqu'au bord de rive. Agrémentés de plantes locales et de plantes hydrophiles, ces bassins de rétention d'eau de pluie seront changeants à chaque période de l'année en fonction de l'hygrométrie ambiante.



L'agenda des gélasiens

4/09

Nuit de la Chauve-souris

dans le cadre du projet « trame verte, bleue et noire », présentation générale des chauves-souris avec l'expertise de Deux-Sèvres Nature Environnement, suivie d'une sortie sur le terrain et découverte de leurs émissions ultrasonores. Rendez-vous à 20H00 salle du Belvédère.

09/09

Tour de France 2020

passage du tour à St Gelais

12/09

Forum des associations

en collaboration entre les trois communes (St Gelais, St Maxire et Echiré) - lieu : salle des fêtes de St Maxire

18/09

Journée du Patrimoine

« spéciale scolaire » intitulée « Levez les yeux » avec des actions pédagogiques spécifiques

19/09

Marché des producteurs

RDV à 18h00 dans la prairie de la futaie

19
et
20/09

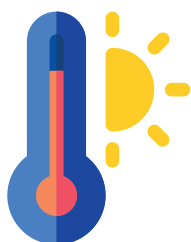
Journées européennes du Patrimoine

« Patrimoine et Education » : apprendre pour la vie, la transmission des savoirs et des savoir-faire », proposition d'un parcours-déambulation autour de photos anciennes installées dans le village et de visites organisées puis, d'animations d'artisans et de jeux anciens à la futaie le samedi 19 septembre à partir de 14H00.

La prévention des fortes chaleurs, c'est l'affaire de toutes et tous

Face aux fortes chaleurs qui s'installent en France : **nous sommes tous vulnérables, nos aînés en particulier.**

Pensez à vous hydrater très régulièrement et à prendre des nouvelles de vos proches fragiles



VAGUES DE CHALEUR, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE



MOILLER SON CORPS ET SE VENTILER



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOLETS LE JOUR



DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES



MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE



NE PAS BOIRE D'ALCOOL

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES



Prochains

Conseils municipaux :

A 20h30, les mardis 25 août, 22 septembre et 27 octobre (lieu à déterminer en fonction de l'évolution des consignes sanitaires)

Chaque citoyen est invité à assister au Conseil municipal en auditeur libre.

Bien-être animal

Les propriétaires d'animaux de compagnie ont des devoirs et des responsabilités envers eux. Saviez-vous que de nombreuses solutions existent pendant votre absence pour votre compagnon à 4 pattes ? <https://agriculture.gouv.fr/comment-faire-garder-son-animal-de-compagnie>

L'abandon, qui concerne chaque année des milliers d'animaux de compagnie, est considéré comme un acte de maltraitance puni par la loi et passible de 2 ans d'emprisonnement et de 30.000€ d'amende.



Le Conseil municipal vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous en septembre pour le prochain Gé l'info
À bientôt